



LE MERCREDI 5 FÉVRIER 2014

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 5 février 2014, à 20 h 15, à laquelle sont présents :

Claude Auger
Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Jean-Marc Lavoie
Raymond Ménard
Carl G. Simpson
France Turcotte

Jacinthe Brière
Jocelyn Fréchette
René Langelier
Sylvain Léger
Dany Ouellet
Alain Smolynecky

Absences

Marc Beaulieu
Michel Tardif

Stéphane Mongeon

Les représentants du comité de parents :

Mathieu Dupont

Sylvain Tremblay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Sylvain Léger.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

. En vue des prochaines élections scolaires, la FCSQ a entamé des travaux en lien avec la rémunération des commissaires compte tenu de la baisse importante du nombre de commissaires par commission scolaire.

Parole au public

Monsieur Jean-Daniel Boileau

. Considère que la décision de fermer le service de garde de l'école de la Montagne était basée sur une prévision budgétaire erronée. Rappelle l'importance d'un service de garde dans un milieu défavorisé tel que l'école de la Montagne. Précise que la coopérative de solidarité formée souhaite bonifier les services offerts par le service de garde si la commission scolaire maintient ce dernier ouvert pour l'année scolaire 2014-2015. Remercie M. Goudreau pour son apport et son professionnalisme dans ce dossier.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

. Félicite l'équipe de l'école St-Pie-X pour son adhésion au RQÉEE.
. École secondaire Louis-Joseph-Papineau : activité de retrouvailles des 25 ans de l'échange France-Québec.

Monsieur Carl G. Simpson

. Semaine de prévention du suicide : soyez attentifs aux gens de votre entourage.

Madame France Turcotte

. Semaine des enseignantes et des enseignants : rappelle l'importance de souligner leur contribution.

Monsieur Jocelyn Fréchette

. Salon de l'emploi des commissions scolaires de l'Outaouais : 8 février, de 10 h à 14 h à l'École secondaire du Versant, du secteur Gatineau.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 82 (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;



QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2014

RÉSOLUTION 83 (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 8 janvier 2014 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité relatif aux technologies de l'information et des communications par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette :

- . Animateurs TIC
- . Renouvellement du parc informatique
- . Entente de location de fibres optiques
- . Migration Linux pour les commissaires
- . Suivi de la relocalisation des techniciens informatiques (été 2014)

Carrefour culturel ESTacade par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette :

- . Rencontre avec la Ville de Gatineau et le ministère de la Culture et des Communications en lien avec un protocole d'entente à intervenir.

Comité relatif aux services éducatifs par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Politique relative aux mesures d'urgence
- . Démarche de réflexion quant aux services offerts aux EHDAA
- . Dossier violence et intimidation

Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Journée de réflexion sur les saines habitudes de vie
- . Services offerts aux enfants de 0 à 5 ans

Comité consultatif du transport par monsieur le commissaire Claude Auger :

- . Campagne de sécurité dans le transport scolaire : respect des clignotants et des panneaux d'arrêt des autobus.
- . Concours de dessin (au niveau primaire) dans le cadre de la campagne de sécurité dans le transport scolaire : l'élève gagnant remportera un transport par autobus pour son groupe d'élèves.
- . Plan de redressement : révision possible des distances de marche prévues à la politique
- . Procédure en cas de tempête hivernale

Vallée jeunesse par madame la commissaire France Turcotte :

- . Activité-bénéfice sous la forme d'un *Vin et fromage* le 22 février prochain afin de contrer le décrochage scolaire et social

**PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE MULTIFONCTIONNEL À L'ÉCOLE SECONDAIRE
HORMISDAS-GAMELIN – DEMANDE DE SUBVENTION À LA VILLE DE GATINEAU**

RÉSOLUTION 84 (2013-2014)

Attendu la résolution 99 (2012-2013) ayant pour titre « Aménagement éventuel d'un terrain à surface synthétique à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin – Engagement formel de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dans ce projet »;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a reçu une réponse négative le 30 octobre 2013 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport quant à sa demande d'appui financier pour l'aménagement d'un terrain synthétique multifonctionnel à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives, phase II;

Attendu que la municipalité de L'Ange-Gardien maintient son financement de 250 000 \$ dans le projet;



1639

Attendu que la Ville de Gatineau demande à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées de réitérer officiellement sa demande de subvention de 750 000 \$ du Fonds de développement des communautés;

Attendu la mise en branle d'un comité de partenaires visant à construire un terrain synthétique à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu l'implication du conseil d'établissement de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin au sein du comité des partenaires;

Attendu les budgets pro forma déposés par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour le projet de terrain synthétique;

Attendu le projet de réfection, étalé de 2013 à 2015, visant à rénover les blocs sanitaires principaux, ainsi que l'ensemble des gymnases et des vestiaires de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, le tout d'une valeur de 2 100 000 \$;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées subventionne les honoraires professionnels liés à l'évaluation du sol de l'emplacement désigné pour un terrain synthétique;

Attendu que le terrain rendu disponible à la collectivité à travers ce projet est d'une valeur de 450 000 \$;

Attendu les appuis formels reçus de la MRC de Papineau et de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu les discussions du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM) lors de la rencontre du 28 janvier 2014;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 29 janvier 2014;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande officiellement à la Ville de Gatineau de subventionner l'aménagement d'un terrain synthétique pour un montant de 750 000 \$;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées agisse à titre de promoteur quant à l'aménagement d'un terrain à surface synthétique à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à entreprendre toutes les représentations et les démarches qu'ils jugeront nécessaires permettant de donner pleinement effet à la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à tous les partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT RELATIF AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES
COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 – PROJET**

RÉSOLUTION 85 (2013-2014)

Attendu les termes des articles 162 et 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3);

Attendu le projet de calendrier des séances ordinaires soumis aux membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 29 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le projet de règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2014-2015, soit adopté comme ci-après énoncé et



1640

fassent l'objet d'un avis public en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l-13.3).

Jour	Heure	Lieu
27 août 2014 (4 ^e mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
17 septembre 2014 (3 ^e mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
12 novembre 2014 (2 ^e mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
3 décembre 2014 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
7 janvier 2015 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
4 février 2015 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
11 mars 2015 (2 ^e mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
1 ^{er} avril 2015 (1 ^{er} mercredi)	20 h	à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, 378 A, rue Papineau, à Papineauville
6 mai 2015 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau
3 juin 2015 (1 ^{er} mercredi)	20 h	au centre administratif, 582, rue Maclaren Est, à Gatineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SENSIBILISATION AUX ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE

RÉSOLUTION 86 (2013-2014)

Attendu que les habitudes alimentaires des jeunes Québécois deviennent alarmantes, la prévalence déclarée de l'obésité et de l'embonpoint ayant fait un bond considérable depuis quelques années;

Attendu que les jeunes de 2 à 17 ans deviennent de plus en plus sédentaires;

Attendu la mobilisation provinciale autour du Plan d'action gouvernemental *Investir pour l'avenir* (2006-2012) afin d'enrayer le phénomène, plan d'action qui a interpellé onze ministères et leurs réseaux dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Attendu que l'engagement du ministère dans ce domaine s'est traduit par l'élaboration d'une politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif *Pour un virage santé à l'école*;

Attendu que, par son plan d'action *L'École, j'y tiens* visant à améliorer la persévérance scolaire, le ministère a introduit des conventions de partenariat dont l'un des objectifs incontournables est d'assurer aux élèves des milieux sains et sécuritaires;

Attendu que le plan d'action gouvernemental ne semble pas donner tous les effets escomptés;



1641

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est interpellée au premier chef par les problèmes reliés à la santé en raison des effets néfastes qu'ils entraînent sur la concentration des élèves, donc sur leur réussite et sur leur persévérance scolaires;

Attendu le rôle important que les écoles et les centres de la CSCV peuvent jouer sur le terrain en matière de prévention, de promotion et d'éducation, comme le suggère la mission de l'école québécoise, rôle qui amènera les jeunes à faire des choix judicieux en matière de saine alimentation et de mode de vie physiquement actif;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

- signifie clairement et diffuse, par l'entremise de sa *Politique sur la saine alimentation* (Réf. Secrétariat général) et par sa *Planification stratégique 2010-2015*, l'importance qu'elle accorde aux saines habitudes de vie;
- appuie, dans les limites de ses compétences, les projets et les programmes favorisant les saines habitudes de vie;
- participe, en partenariat avec les autres ministères concernés et là où sa présence est pertinente, aux tables de concertation traitant de ce domaine;
- tient compte, dans ses décisions, de l'importance de créer et de maintenir les environnements favorables aux saines habitudes de vie;
- favorise la mise en oeuvre des solutions gagnantes qui pourraient lui être proposées afin d'améliorer la santé et le bien-être de nos jeunes et, ultimement, d'assurer leur développement, leur épanouissement et leur réussite;
- sensibilise ses établissements à l'utilisation maximale des environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Monsieur le commissaire René Langelier demande le vote.

POUR (13) : Claude Auger, Jacinthe Brière, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Alain Smolynecky, France Turcotte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le directeur général trace l'historique de ce dossier au cours des derniers mois.

SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE DE LA MONTAGNE – ORIENTATION

RÉSOLUTION 87 (2013-2014)

Attendu les termes de la résolution 73 (2013-2014) ayant pour titre « Contrat de location à intervenir entre le service de garde de la Montagne, coop de solidarité, et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant la location de locaux à l'école de la Montagne, à Notre-Dame-de-la-Salette – délégation de signature »;

Attendu les termes de la résolution 042-CÉ (2013-2014) adoptée par le conseil d'établissement de l'école de la Montagne lors de sa séance du 4 février 2014 qui vise à réorganiser l'offre de services du service de garde pour l'année scolaire 2014-2015;

Attendu que cette réorganisation prévoit une réduction de la prestation de service à 15 minutes par jour sur l'heure du diner, qu'il y aura ajout d'activités parascolaires financées par d'autres enveloppes budgétaires à raison de deux jours par semaine, à la fin des classes, le tout afin de ramener à 19 heures par semaine la plage horaire du service de garde;

Attendu que cette réorganisation du service de garde devrait permettre l'autofinancement du service pour l'année scolaire 2014-2015;



1642

Attendu que le conseil d'établissement de l'école de la Montagne demande, par conséquent, à la commission scolaire de maintenir ouvert le service de garde jusqu'à la fin de la présente année scolaire;

Attendu que le conseil d'établissement demande également à la commission scolaire d'éponger le déficit cumulé du service de garde;

Attendu les résolutions des conseils municipaux des municipalités de Notre-Dame-de-la-Salette, de Val-des-Bois et de Bowman demandant à la commission scolaire de maintenir ouvert le service de garde de l'école de la Montagne;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 28 janvier 2014;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Jacinthe Brière;

QUE la résolution 73 (2013-2014) ayant pour titre « Contrat de location à intervenir entre le service de garde de la Montagne, coop de solidarité, et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant la location de locaux à l'école de la Montagne, à Notre-Dame-de-la-Salette – délégation de signature » soit rescindée;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées maintienne ouvert le service de garde de l'école de la Montagne pour l'année scolaire 2013-2014;

QUE ce Conseil des commissaires reporte à plus tard la décision quant à la prise en charge, ou non, du déficit cumulé jusqu'ici par le service de garde de l'école de la Montagne;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées endosse l'orientation proposée par le conseil d'établissement quant à la réorganisation des services pour l'année scolaire 2014-2015 et qu'elle effectue les ajustements nécessaires dans les champs de compétence qui lui sont propres;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au conseil d'établissement de l'école de la Montagne.

Monsieur Sylvain Léger propose un amendement à l'effet que le libellé suivant soit ajouté à la fin de la résolution : QU'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Notre-Dame-de-la-Salette, de Val-des-Bois et de Bowman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur la proposition principale ainsi modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 88 (2013-2014)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 12 mars 2014, à 20 heures, à la salle des commissaires, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 05.